



Conseil d'administration du 21 juin 2017

Membres en exercice : 50

Membres présents ou supplés : 26

Membres ayant donné mandat : 2

Nombre de voix : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20170288
ADHESION PERSONNE MORALE
LANGUEDOC ROUSSILLON LIVRE ET LECTURE (LR2L)

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le mercredi 21 juin 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Présents avec voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Denis BERTRAND, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, Mme Réjane PINTARD, représente M. François BOURNEAU, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Jean-Michel RIEUTOR représente Mme Lydia VAUTIER, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, M. André THEROND, M. Yves VERILHAC, Mme Annie VIU, M. Georges ZINSSTAG.

Avant donné mandat :

Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,
Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC, a donné mandat à Mme Anne-Caroline PREVOT.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion aux personnes morales suivantes, au titre de l'année 2017 et des années à venir :

- **Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, pour un montant de 15,00 € en 2017.**

La directrice,

Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC